



« CHSCTD 93 exceptionnel Covid 19 »
Jeudi 7 mai 2020
Compte rendu FSU

Le CHSCTD s'est tenu en visio conférence réunissant les représentants de la DSDEN et les représentants des organisations syndicales élues (FSU, CGT, SUD, FO)

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lu (cf PJ)

Un certain nombre d'avis ont été proposés au vote par différentes organisations syndicales (cf PJ)

Ensuite, le DASEN adjoint, le médecin conseiller-technique et le proviseur vie-scolaire répondent aux questions des organisations syndicales.

A la question : Quelle planification pour la réalisation du plan de prévention sanitaire COVID de l'école, de l'établissement, du service ? Par qui ? Avec quelles procédures de contrôle ? Avec quelles procédures d'alerte en cas de non-application ou d'impossibilité d'application ?

Un protocole national a été validé par les instances ministérielles, il a été conçu en partenariat avec l'entreprise « veritas ». Il doit être déployé dans les écoles, collèges, lycées en lien avec la communauté de rattachement. En fonction de son « applicabilité » comme il le précise en p10.

-Quelle articulation avec le DUERP ?

Il faudrait prévoir des CHS/CA/conseil d'école dans chaque établissement ou école avant leur réouverture avec rédaction du DUERP.

Le DUERP est un document nécessaire, des pages spécifiques « covid 19 » peuvent y être attachées, des pages du protocole sanitaire annexées.

L'IEN, Le chef d'établissement peut réunir ces instances au moment de la reprise en distanciel.

-Quelles sont les actions de prévention prévues par notre employeur pour protéger la santé des personnels ?

Nous rappelons l'état de la médecine scolaire dans le département alors que la médecine scolaire doit accompagner cette reprise quand elle aura lieu ; certaines communes n'ont pas de médecine scolaire, des postes d'infirmière ne sont pas totalement pourvus.

Il nous est précisé que tous les médecins sont mobilisés ; le médecin conseiller technique dit qu'un document est en train d'être finalisé pour être mis en ligne pour répondre au maximum aux besoins et questions. Les médecins seront en relation avec les infirmières.

Le médecin conseiller technique évoque les établissements scolaires comme étant des milieux saturés de virus par rapport à d'autres lieux. D'autres virus circulent habituellement dans les établissements scolaires ...

Le nombre de médecins scolaires est de 19 et les infirmières 260 dans le département alors que rien que dans le premier degré il y a 190.000 élèves !

-Qu'est-il envisagé pour les élèves et personnels qui ont dû faire face à une crise sans précédent avec toutes les angoisses développées pendant cette période (parents malades, décès, violence intra familiale...) ?

Les personnels en situation de fragilité ou atteint du covid 19 sont accompagnés. Il existe un protocole. Les élèves quant à eux sont suivi par la mission vie scolaire et dans les cas le nécessitant en travaillant avec la protection de l'enfance, le parquet, la police pour traiter les urgences. Les médecins scolaires, les infirmières et le médecin conseiller technique travaillent avec les directeurs d'école. Si un problème grave, une cellule de crise a été formée pilotée par M.Brouzes et Mme Tabarin. Enfin, les Rased sont intervenants pour le suivi psychologique. Les organisations syndicales remarquent que le manque de moyens humains (Rased, médecins scolaires ...) posent questions et qu'à un moment donné l'enseignant se retrouvera bien seul face aux difficultés.

-Connait-on le nombre de décès d'enseignants, parents d'élèves, des personnels non enseignants ?

Dans notre académie, 3 personnels de l'EN dans le 93, 11 parents d'élèves mais toutes les données ne sont pas remontées et aucune indication pour les collectivités territoriales

- Des tests épidémiologique seront- ils prêts et faits ?

Aucun test n'est prévu pour les personnels, ils seront faits dans le cadre de ce qui est prévu à l'échelle nationale, en cas de soupçon de maladie. L'EN n'est pas pilote de la campagne de tests épidémiologiques et ne connaît pas à cette heure le protocole.

-Un protocole sanitaire ainsi que des affichages à destination des parents et des élèves seront-ils mis à la disposition des directions d'école, des chefs d'établissement ?

Oui, des affichettes ont déjà été transmises.

-L'Etat est-il en mesure de fournir des masques pour tous les personnels qu'il emploie ainsi que pour les élèves en collèges et lycées dès la reprise ?

Il est affirmé que ces masques sont en cours d'acheminement vers les circonscriptions qui les redistribuent, d'abord des masques jetables puis lavables.

De nombreuses questions sont posées à ce sujet sans qu'aucune réponse ne soit apportée : Comment venir vers les établissements scolaires en transport en commun si on n'a pas de masque ? Comment les livrer à temps alors que s'enchainent jour férié et week-end ? A-t-on le nombre de masques fournis ? Y en aura-t-il en plus si certains sont souillés puisqu'il en faut 2 par jour ? Y en aura-t-il pour les élèves dont les familles ne peuvent les acheter puisque selon le protocole les élèves doivent en porter (p7 du protocole) ?

Quels sont les références de ces masques ? EN14683 pour les masques chirurgicaux, on ne sait pas pour les masques lavables.

Les enseignants dont certains effectuent des trajets très longs, pourront-ils bénéficier d'une ASA s'ils craignent de reprendre les transports en commun ?

Réponse : des enseignants pourront continuer de travailler en distanciel s'ils sont fragiles, s'ils viennent de trop loin, s'ils doivent garder leur enfant, s'ils sont en contact avec une personne fragile.

-Du savon, des essuie-mains à usage unique, du gel hydro alcoolique seront -ils livrés en quantité suffisante dans les établissements ?

Ce sont les collectivités territoriales qui les fournissent : 100ml de gel par semaine par enseignants ... en cours d'acheminement !

Il est bien précisé par les représentants de la DSDEN que s'il n'y a pas de masque, il est impossible de reprendre le travail car le protocole n'est pas appliqué donc pas d'accueil des élèves. Il faut que ce protocole soit appliqué rigoureusement. Des instances (CHS, CA) qui d'ailleurs peuvent se réunir en distanciel doivent pouvoir le vérifier.

- Si la prise de repas dans les locaux de la cantine n'est pas possible pour raisons sanitaires, il est recommandé de laisser les élèves en classe pour manger et éviter ainsi les déplacements mais il est demandé en même temps aux élèves de se laver les mains avant et après le repas, cela nécessite deux aller-retours aux toilettes. Qui va apporter les plateaux repas ? Qui va surveiller les élèves ?

Les collectivités locales répondent de plusieurs manières : certaines serviront des plateaux repas apportés par le personnel de service, d'autres le feront dans les locaux de la cantine mais avec des horaires décalés. La surveillance sera habituelle.

-Quelle organisation pour la sécurisation du stockage et de l'élimination des déchets notamment des masques ?

Sacs poubelles fermés.

-Quelles adaptations des exercices de mise en sécurité, PPMS ?

S'il s'agit d'un PPMS intrusion, le confinement aura lieu dans le même lieu que les cours, les mesures de distanciation pourront être respectées : élèves sous les tables...

-La crise sanitaire et la canicule

La classe doit être aérée, il y a peu d'élèves prévus par classe, les fenêtres seront ouvertes.

S'il n'y a que des fenêtres dites de sécurité dans toute une école, celle-ci ne pourra pas être ouverte.

S'il y a une VMC, elle doit être révisée notamment les filtres selon le protocole de l'entreprise prestataire.

Pas de désinfection si école pas fréquentée dans les 5 derniers jours, simple nettoyage.

-La reprise des transports ne sera que partielle (annonce). Le temps d'attente risque d'être plus long car la saturation sera vite atteinte. Comment gérer le retard potentiel des élèves (lycée) en respectant le protocole

La rentrée des lycées n'est pas immédiate.

-Comment les enseignants pourront-ils à la fois être en présentiel et en enseignement à distance qui accroît la charge de travail (les EDT sont liés à nos statuts et doivent être respectés) ?

Présentiel et distanciel sont deux choses différentes ...

-Qui va surveiller les élèves pendant qu'un enseignant change de classe pour aller trouver d'autres élèves puisqu'il est recommandé que ce soit les enseignants qui bougent et pas les élèves ?

La vie scolaire organisera la surveillance lorsque les enseignants bougeront.

-Les ASA pour garder des enfants malades et pour tous les personnels fragiles seront-elles reconduites ? Comment seront traités les personnels de l'éducation nationale qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école ou si l'école de leur enfant ne le reprend pas ? Bénéficieront-ils d'ASA ? Par quels moyens allez-vous informer de façon officielle les IEN et chefs d'établissements des procédures liées à ces ASA et quand ?

Les ASA seront exceptionnellement reconduites jusque fin mai.

-Qui choisira quels enfants reprennent ou pas quand il y en a trop ?

IEN, les collectivités locales en privilégiant les fratries.

-Comment l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise va-t-il se passer le 11 mai ?

Quand il y aura plus d'école ouvertes, il ne sera plus nécessaire d'avoir des écoles dédiées.

-Comment accueillir un élève à besoin éducatif ou en situation de handicap avec ou sans AESH ? Comment maintenir la distanciation physique ?

La question du handicap nécessite une gestion individualisée. Quand un enfant doit être scolarisé, il faut une réflexion avec tous les intervenants dans le cadre du protocole.

Quand il n'y a pas d'enfant, les AESH n'ont pas à venir à l'école pour que soit marquée leur présence ou pour faire des tâches qui ne correspondent pas à leur mission.

-Comment soigner un élève en respectant la distanciation physique ?

Un protocole va être défini au fur et à mesure pour les infirmières. Si c'est grave : appel au 15

Un certain nombre de situations sont signalées au directeur académique adjoint : des IEN de circonscription faisant pression sur les enseignants pour une reprise, des mails, injonctions de certains chefs d'établissement aux AED ou enseignants, des chefs d'établissement mettant en place un protocole local et achetant le matériel sur fonds propre.

Certain.e.s chef.fe.s d'établissement, qui goûtent d'ordinaire assez peu les réunions plénières ou les instances représentatives (CHS, CA), font mine de les (re)découvrir pour anticiper la réouverture et définir les conditions sanitaires de rentrée. Ce n'est pas à un conseil d'administration de définir les conditions sanitaires de rentrée : il n'en a ni la compétence légale, ni la compétence technique. En revanche, comme pour la CHS si elle est réunie, il s'agit pour les personnels de pointer les dangers ou manquements pour les dénoncer.

- CLG Georges Politzer (La Courneuve) : le CE demande aux collègues de prendre contact avec les familles pour les sonder : quels parents sont prêts à envoyer leurs enfants au collège ?

Ce n'est pas aux collègues d'assumer cette responsabilité (cf. Protocole p.9 : « La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé [...]. »)

- CLG Joliot-Curie (Stains) : Sondage envoyé aux collègues avec demande urgente de réponse : qui est apte ? Inapte ? Les collègues ont fait un courrier de réponse dont ils vous ont envoyé copie et dont voici un extrait :

« Après nous être réuni-e-s à distance, nous sommes de nombreux-ses collègues à ne pas être en mesure d'estimer individuellement la possibilité de la réouverture de nos classes le 18 mai.

Avant de nous prononcer sur une quelconque reprise, nous avons en effet besoin que des garanties nous soient données sur les conditions sanitaires d'un retour en classe : possibilité d'être testé-e, octroi de masques et de gants en nombre suffisant ou encore désinfection régulière des locaux. Nous déclarer « apte » ou « inapte » reviendrait en l'état à assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas directement. Déclarer notre inaptitude reviendrait enfin à divulguer une information qui relève du secret médical. De ce point de vue, réaliser un fichier recensant nos états de santé et/ou nos

situations individuelles ne nous semble pas souhaitable, même si nous avons l'assurance que ce sondage ne visait qu'à pouvoir anticiper la potentielle reprise des cours en classe.

D'autre part, nous souhaiterions être tenu-e-s le plus possible informé-e-s de l'évolution de la situation du collège et des conditions de sa réouverture, notamment sur les différents points abordés lors du dernier Conseil Pédagogique : trajets des personnels et élèves en transports en commun, organisation de la formation aux gestes barrières, possibilité d'un accompagnement psychologique pour les élèves à leur retour dans l'établissement et traitement des situations de détresse alimentaire connues. »

- LPO Lucie Aubrac (Pantin) : le CE demande aux enseignant.e.s de fournir une liste d'élèves qui auraient besoin de revenir. Ex. : Tale STI2D → ceux.celles qui n'ont pas de connexion et les réinscriptions sont déjà prévues.
- CLG international (Noisy-le-Grand) : le CE estime que tout est prêt ! Commandes de matériel de protection sur les fonds propres de l'établissement : masques / gel + groupes de 8 à 10 élèves par classe. Les élu.e.s au CA sont chargé.e.s de faire une enquête auprès des collègues ! aptes ou pas ? Ce n'est pas le rôle des élus représentants des personnels de faire ce type de sondage et aux personnels de définir individuellement s'ils peuvent revenir en cours au travers de ce type de sondage. Le CE réunit la commission sur les fonds sociaux mais refuse de réunir une CHS afin qu'elle puisse donner son avis sur les conditions de reprise.
- CLG Pablo Neruda (Gagny) : le CE a organisé une CHS et s'en sert pour valider un protocole interne à l'établissement tout en reconnaissant que la tâche n'est pas aisée puisqu'il n'y a que 4 agent.e.s ATTEE !
- CLG Louise Michel (Clichy-sous-Bois) : le CE demande aux collègues de faire des cours dès 8h30 et prépare la reprise à partir du 18 mai !
- CLG Romain Rolland (Clichy-sous-Bois) : Co-construction avec les équipes d'un protocole sanitaire d'accueil : il ne peut y avoir de protocole local, les instances doivent uniquement donner un avis sur les conditions de reprise.
- CLG Pablo Picasso (Montfermeil) : Présence sur place des AED « volontaires » pour appeler les élèves alors que cela peut parfaitement se faire à distance. Pb : collègues qui ont usé leur forfait (données) + mal de dos (troubles // télétravail).
- LYC André Voillaume (Aulnay-sous-Bois) : réouverture conditionnée au nombre d'agent.e.s volontaires + commande de 20 000 € (!) sur les fonds propres de l'établissement (demande d'aide transmise à la Région) pour du matériel de protection : masques, gel.

Certains chef-fe-s d'établissement ont sans doute voulu se conformer au mail envoyé par la DSDEN demandant une estimation de la présence des personnels de l'Éducation nationale au sein des établissements durant la semaine du 11 au 15 mai et plus globalement pour chaque jour de la semaine prochaine une estimation de la présence de quatre types de personnels (direction, administratifs, vie scolaire et enseignants) ... !!!!